

Nous sommes nombreux à venir déjeuner au restaurant scolaire. Ce moment, pour être agréable, doit être calme et organisé.

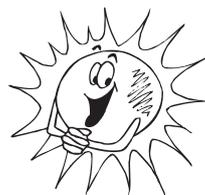
Afin que tout se passe bien, voici les règles de conduite qui garantissent les droits de chacun et de chacune et qui me permettent de bien déjeuner.



## RÈGLES DE VIE (à lire avec les enfants !)

### Du soleil à la pluie...

Voici au restaurant scolaire, sous quel temps débute l'année :



Cependant, si je ne respecte pas les règles de vie, le personnel du restaurant le note de cette façon :



... un premier nuage



... un second nuage



... un troisième nuage et c'est la pluie !

A la pluie, mes parents sont avertis.

Le soleil revient si le personnel de restauration ne me fait aucune remarque durant **2 mois** si je suis en élémentaire et **2 semaines** si je suis en maternelle.

## A. Le droit d'être respecté au restaurant et dans la cour

J'ai le droit d'être respecté(e) au restaurant et dans la cour.



J'ai le droit à la protection d'un adulte.



Moi aussi, je dois être poli(e), je ne dois pas traiter les autres, et je ne dois pas me bagarrer, ni jouer à des jeux dangereux.

En cas de problème, ou si un autre enfant m'ennuie, je ne suis pas tout seul. Je vais voir un adulte de l'équipe restauration pour lui en parler.

Si je ne respecte pas la règle...

Alors...

Je ne suis pas poli(e)

Je demande à être excusé(e)

J'ai traité quelqu'un

Je demande à être excusé(e), je peux même être sanctionné(e).

J'ai un nuage. Attention : à la pluie, mes parents sont avertis !

Je me suis bagaré(e)

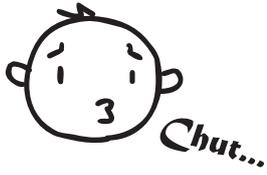
Je demande à être excusé(e)

J'ai joué à un jeu dangereux

Mes parents sont avertis. Je suis sanctionné(e) et si je suis en élémentaire, je peux même être exclu(e).

## B. Le temps du repas doit être agréable et tranquille pour tous.

J'ai le droit de manger tranquillement au restaurant.



Moi aussi je dois être calme dans les rangs et à table. Je respecte les consignes du silence et je demande la permission de me déplacer dans le restaurant.

**Si je ne respecte pas la règle...**

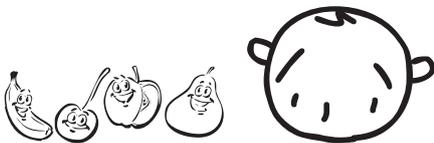
J'ai eu un comportement turbulent dans les rangs ou à table  
Je n'ai pas respecté les consignes du silence

**Alors...**

J'ai un nuage. Attention : à la pluie, mes parents sont avertis !  
Je réfléchis à mon comportement.

## C. Pour passer une bonne journée et bien grandir, je dois manger de tout et en quantité suffisante.

Je peux ne pas aimer un aliment...



Je peux ne pas avoir faim...



Je goûte à tout pour découvrir et apprendre à aimer de nouveaux goûts.

Je dois manger suffisamment pour passer une bonne journée.

## D. Pour mon bien-être et celui des autres enfants, le moment du repas doit être propre.

Je dois arriver à table propre.



J'ai le droit de manger sur une table propre.



Je dois prendre mes précautions et penser à aller aux toilettes et me laver les mains avant de manger.

Moi aussi, je dois laisser ma place propre.

**Si je ne respecte pas la règle...**

J'ai eu un comportement turbulent dans les rangs ou à table  
Je n'ai pas respecté les consignes du silence

**Alors...**

J'ai un nuage. Attention : à la pluie, mes parents sont avertis !  
Je réfléchis à mon comportement.



Avant une première fréquentation du restaurant scolaire, la famille doit avoir au préalable rempli son dossier administratif directement en ligne sur le portail « Montfort F@mille » pour plus de simplicité. Un exemplaire est également téléchargeable sur le site internet de la ville ou disponible en mairie. Ce dossier comprend la fiche familiale de renseignements et la fiche sanitaire de liaison. Il est également demandé de fournir le document attestant le quotient familial. Tout changement de situation familiale et d'adresse peut être modifié directement de votre compte famille sur Montfort F@mille ou être signalé immédiatement en mairie.

### ARTICLE 1 – REGLES DE VIE

Elles vous sont présentées précédemment. Toutefois, si des problèmes survenaient, un représentant de la Mairie vous rencontrerait ainsi que votre enfant. Si l'enfant persistait, l'exclusion du restaurant scolaire pourrait être prononcée jusqu'à une durée d'une semaine. En cas d'aggravation, cette mesure pourrait être définitive.

### ARTICLE 2 – DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Si des dégradations de locaux et matériels sont constatées, elles entraîneront réparation financière ou participation directe à la remise en état, sans préjuger de sanctions disciplinaires éventuelles. Les enfants scolarisés en maternelle ont des serviettes type bavoir. L'entretien de celles-ci est assuré quotidiennement par les services municipaux. Les enfants scolarisés en élémentaire ont des serviettes en papier.

### ARTICLE 3 - SANTÉ / ACCIDENT

Si votre enfant suit un régime alimentaire, vous devez prendre contact avec le responsable de la restauration scolaire afin de mettre en place un Projet d'accueil individualisé (PAI). Le service n'est pas autorisé à administrer des médicaments ou des soins particuliers courants, sauf si un PAI le prévoit. En cas d'événement grave, accidentel ou non, mettant en péril ou compromettant la santé de votre enfant, le service le confie au SAMU ou aux pompiers pour être conduit au centre hospitalier. En qualité de responsable légal, vous êtes immédiatement informé. Pour cela, vous devez avoir rempli au préalable votre dossier administratif.

### ARTICLE 4 - MENUS

Hors PAI, les menus sont élaborés dans le respect des normes sanitaires et diététiques en vigueur, la restauration scolaire municipale n'a pas vocation à s'adapter aux particularismes et mode de vie individuel des enfants. En revanche, la restauration scolaire a une vocation éducative.

### ARTICLE 5 - INSCRIPTION

« Montfort F@mille » permet, à partir du compte famille, de réaliser directement les demandes de réservation de votre domicile. Un mail de confirmation vous sera systématiquement renvoyé. L'inscription peut se réaliser jusqu'à 5 jours ouvrés avant le jour du repas. Une possibilité de résiliation jusqu'à 48h avant le jour du repas est néanmoins possible. Attention, sans annulation, c'est la réservation qui sert au paiement (forfait absence). Il est également possible de s'inscrire en « permanent » : cette inscription vaut pour l'ensemble des jours d'école mais pas pour les vacances pour lesquelles une inscription « classique » est nécessaire. Les menus sont mis en ligne sur le portail familles et téléchargeables sur le site internet de la ville.

### ARTICLE 6 - PAIEMENT

Plusieurs solutions s'offrent à vous :

- En ligne, via le portail « Montfort F@mille »
- Par prélèvement automatique (demander l'imprimé « autorisation de prélèvement » et fournir un RIB)
- Par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor Public et adressé à la trésorerie de Montfort.
- En espèces uniquement à la trésorerie de Montfort-sur-Meu du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h et le vendredi de 9h à 12h.

*Quelques conseils : tout changement de situation familiale et d'adresse peut être modifié directement sur votre compte famille via le portail « Montfort F@mille ».*

Tranche	Quotient familial	Tarif du repas
1	De 0 à 550	3.45€
2	De 551 à 850	3.65 €
3	De 851 à 1200	3.75 €
4	De 1201 à 1500	4.05 €
5	1501 et plus	4.25 €
Hors Montfortais		4.25€
Forfait absence		50% du tarif applicable

# ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Coupon à compléter et à remettre à la restauration scolaire



## PARTIE À REMPLIR PAR LES PARENTS

Nous, (prénom et nom) \_\_\_\_\_, et (prénom et nom) \_\_\_\_\_,  
signataires, demeurant à (rue, lieu-dit) \_\_\_\_\_

Parents de l'enfant : (prénom et nom) \_\_\_\_\_

certifie avoir pris connaissance avec (prénom et nom de l'enfant) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ du livret du restaurant scolaire.

A \_\_\_\_\_, Le \_\_\_\_\_

Signature